



Déclaration de Solidaires Finances Publiques du 24 novembre 2020

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local (CTL) se réunit ce jour en visioconférence du fait de la situation sanitaire actuelle.

Pourtant, les dispositions prévues par le décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire indiquent que « les rassemblements, réunions ou activités à caractère professionnel » sont autorisés si les mesures d'hygiène et la distanciation physique d'au moins un mètre sont respectées.

Par conséquent, vous aviez la possibilité d'organiser la réunion de cette instance paritaire en présentiel.

Seule la volonté manque donc en l'espèce...

Nous vous avons indiqué par mail envoyé le 20 novembre que les élu(e)s et représentant(e)s Solidaires Finances Publiques en CAPL, CDAS, CHSCT et CTL ne siègeront dorénavant pas lors d'instances qui ne se dérouleraient pas en présentiel.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir les difficultés rencontrées lors des précédentes audio ou visioconférences : déconnexions multiples, connexions difficiles, propos souvent inaudibles, etc... rendant impossible la délibération collective et l'étude exhaustive des sujets abordés.

En témoigne notamment la pénible séance vécue le 13 octobre 2020 lors de la réunion du CHSCT ou la nécessité de tenir la CAPL du 6 novembre en présentiel au dernier moment et dans l'impréparation la plus totale.

Lors de cette dernière instance, les propos de notre collègue élu de la CGT qui avait pu se connecter à cette visioconférence étaient souvent parfaitement inaudibles.

Et le 19 novembre, il a été impossible à des participant(e)s de se connecter à la visioconférence organisée dans le cadre du CTL...

De surcroît, il nous paraît essentiel que dans la période actuelle, la Direction se consacre en totalité à la nécessaire protection des agent(e)s des Finances Publiques du département.

Organiser de multiples instances en mobilisant les services de Direction concernés par des sujets aussi divers n'aide manifestement pas à cette fin, pourtant essentielle, et qui devrait occuper, monsieur le Directeur, toute votre attention.

Puisque tel n'est pas le cas, vous avez souhaité réunir ce jour le CTL en visioconférence : quelle était donc l'urgence d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour ?

Le péril est-il imminent qu'il faille évoquer le tableau de bord de veille sociale à marche forcée ?

Le sujet du « paiement de proximité » est-il si prégnant que séance tenante, le CTL doit être réuni ?



Nous nous permettrons de vous signaler que vous avez volontairement bâclé le CTL du 8 octobre où ce point était pourtant prévu et que vous avez alors refusé de l'aborder sous des prétextes abscons.

Enfin, l'information sur la mise en place d'indicateurs « de transparence » dans les SIP et les SIE ne pouvait-elle pas attendre une période sanitaire plus propice ? Poser ces questions, c'est naturellement y répondre.

Toutefois, même si Solidaires Finances Publiques refusera de siéger dans pareilles conditions, nous vous signifions notre position sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Concernant le tableau de bord de veille sociale, nous constatons l'augmentation du nombre de jours de congés ou RTT portés sur les CET par les agent(e)s du département. De même, celui des jours et le volume horaire d'écrêtements nous apparaissent particulièrement préoccupants.

Toutefois, la Direction locale indique dans son « diagnostic » que « la situation sociale du département demeure équilibrée dans le temps même s'il reste des points d'attention, comme les écrêtements, les jours de congés/ARTT mis sur le CET et l'augmentation des jours de congés ordinaires de maladie. » !

Que le fait de ne pas pouvoir prendre ses jours de congés ou de travailler quotidiennement plus que de raison ne semble pas tourmenter la Direction !
Que ces événements soient une source évidente de burn-out non plus !
Puisque l'on nous assure que « la situation sociale du département demeure équilibrée »...

Sur la même problématique, les résultats du tableau de bord des conditions de vie au travail sont présentés sans manifestement prendre en compte l'ampleur de la catastrophe. Quelques exemples : 7 % des répondant(e)s se déclare optimiste quant à l'avenir de la DGFIP, 28 % a une motivation stable ou en hausse, 66 % estime que le rythme du changement est trop rapide, 84 % que la DGFIP évolue dans le mauvais sens, 11 % se sent acteur des changements s'opérant dans le réseau, 33 % satisfait(e) de la charge de travail, 49 % souffre de stress élevé, 12 % attribue une note positive à leur qualité de vie au travail, 69 % n'est pas satisfait(e) de la reconnaissance de son travail,...

Que cette situation plus qu'inquiétante soit due aux suppressions incessantes de postes et services, d'effectifs restreints année après année, à l'absence de reconnaissance salariale, à un management de plus en plus axé sur la terreur, etc... ne vous préoccupe guère.

Quant à la responsabilité centrale et écrasante des Directeurs Départementaux et Général des Finances Publiques dans la dégradation continue des conditions de travail des agent(e)s et de leur santé psychique, cela ne vous effleure même pas l'esprit !
Quoique la Direction propose une solution particulièrement originale et pertinente, à savoir la mise en place... d'un groupe de travail sur le sujet !
Sans commentaire...

À l'ordre du jour figure encore un sujet déstructurant pour nos missions, soit le bien mal nommé « paiement de proximité ».



Vouloir supprimer une mission de plus, nous savions que nos managers l'avaient pour objectif, mais confier le « marché » à des marchand(e)s de cancer du poumon, nous pouvons d'autant moins le supporter.

Et ce d'autant plus (et la Direction locale se garde bien de le rappeler !) que les buralistes seront rémunérés 1,50€ HT par opération, soit bien plus que nos caissier(e)s qui sont généreusement rétribué(e)s à hauteur de 1€...par jour de tenue de caisse.

Aucune statistique n'étant évidemment fournie par la Direction sur le nombre d'opérations, le site national relatif au « paiement de proximité » indique pour l'Aude :

- 42 opérations au mois d'août ;
- 142 opérations au mois de septembre ;
- 335 opérations au mois d'octobre.

En moyenne mensuelle donc et pour les seuls mois de septembre et d'octobre véritablement significatifs, 238 opérations, soit moins de 8 par jour pour l'ensemble du département...

Et la Direction ose nous « vendre » cette procédure comme une opération de proximité au service de l'utilisateur !

Non contente de mépriser les agent(e)s de guichet qui se dévouent avec un investissement remarquable dans cette tâche quotidienne indispensable et pourtant si mal reconnue en confiant ce service public essentiel à des professionnel(le)s de la vente de produits addictifs et toxiques, le nombre ridicule de paiements dans ces officines démontre à merveille que l'objectif ultime est d'empêcher l'utilisateur de se rendre à un guichet des Finances Publiques et ainsi, de lui faire réaliser l'ensemble de ses démarches sur Internet.

Nous ne pouvons que dénoncer avec force cette externalisation de nos missions les plus éminentes, prélude à une disparition inéluctable des Centres des Finances Publiques.

Enfin dernier sujet abordé, les « indicateurs de transparence » dans les SIP et SIE.

Car il paraîtrait, selon la prose directionnelle, que « la transparence en matière de qualité et d'efficacité des services publics est un engagement présidentiel qui vise à améliorer la qualité du service rendu et à restaurer la confiance des usagers. »

Or, nous n'avions pas connaissance que les usagers avaient perdu « confiance » dans l'Administration des Finances Publiques que nous servons au quotidien avec fierté davantage que nos dirigeant(e)s...

La dernière enquête diligentée par la DGFIP faisait pourtant ressortir que 89 % des usagers se montrait satisfait de nos prestations (Institut CSA Research sur échantillon représentatif de plus de 1 000 personnes selon la méthode des quotas, ayant contacté les services de la DGFIP à leur initiative, en 2018).

En particulier, les points les plus appréciés étaient les suivants :

- 1/ la courtoisie et l'amabilité des agents ;
- 2/ la facilité à trouver les coordonnées d'un service ;
- 3/ la rapidité de traitement de la demande ;
- 4/ la clarté de la réponse apportée ;
- 5/ la facilité pour déclarer ou payer en ligne sur impots.gouv.fr.



Certes, 11 % des usagers est plutôt mécontent ou s'abstient de donner son avis, mais ce résultat est très flatteur pour nos services, compte-tenu notamment de la constante dégradation des conditions de travail.

Toutefois, cela ne suffit pas à nos édiles et pour mieux contraindre les agent(e)s à des procédures inutiles, il convient de leur faire veiller au respect d'une batterie d'indicateurs déterminés par quelques technocrates surnuméraires haut-perché(e)s.

Il est de surcroît exigé d'afficher les résultats dans les halls d'accueil : à quand la photo de l'employé(e) du mois du SIP ou du SIE, celui qui aura eu le plus de « likes » sur la page Facebook du SIP ou du SIE ?

Bien entendu, ces taux de satisfaction seront mesurés par des enquêteurs particulièrement rigoureux, employés par des instituts de sondage qui ont fait la preuve de leur efficacité dans d'autres circonstances...

Tout cela financé par de l'argent public lorsqu'il faut mendier pour que des agent(e)s obtiennent des fournitures ou du matériel ou encore puissent consulter des informations professionnelles sur Internet sans être bloqué(e)s...

Toutes ces forfaitures, ces chausse-trappes que vous nommerez innovations managériales ou « réingénierie des processus », les agent(e)s des Finances Publiques ne les oublient et ne les oublieront pas !

Solidaires Finances Publiques n'attend plus rien de ces Directions qui foulent au pied les obligations dévolues à tout(e) dirigeant(e) digne de ce nom, la notion même de service public et le respect dû aux agent(e)s qui œuvrent au quotidien avec un dévouement exemplaire malgré le manque de moyens et de reconnaissance.